



## **Déclaration liminaire CTSD du 18 mai 2021**

Monsieur le directeur académique,

Lors du Comité Technique Spécial Départemental du 29 Avril 2021, c'est à l'unanimité que les organisations syndicales se sont prononcées CONTRE votre décision de supprimer un poste d'infirmière scolaire en Mayenne pour la rentrée prochaine, vous obligeant ainsi à réunir ce CTSD.

Cette décision suscite colère et mobilisations chez l'ensemble des personnels, et plus largement chez l'ensemble de la communauté éducative.

Le mercredi 5 mai, une centaine de personnes s'est rassemblée devant la DSDEN, malgré les contraintes liées à la crise sanitaire.

Une pétition intersyndicale départementale recueillie à ce jour près de 500 signatures.

Monsieur le directeur académique, après quatre années sans création de postes, dans le contexte sanitaire actuel, cette décision est insupportable et inacceptable et vos justifications purement comptables ne sont toujours pas recevables.

Le manque criant de médecins scolaires (1,8 pour une dotation de 6 ETP) renforce la nécessité de conserver tous les postes d'infirmières scolaires en Mayenne, d'autant plus dans la période de crise sanitaire que nous connaissons.

Dans un département considéré comme le troisième désert médical français, dans un établissement avec ses particularités socio-économiques, la pénurie de médecins entraîne déjà un transfert inévitable de leurs missions sur les infirmières scolaires qui restent bien souvent les personnels de santé de premier recours.

Rien ne justifie la fermeture d'un poste d'infirmière dans notre département rural ! La santé des élèves mayennais, les conditions de travail des personnels de santé de l'éducation nationale, ne sont pas négociables sur l'autel de l'austérité.

Nos organisations CGT éduc'action, FNEC-FP FO, FSU et UNSA Education demandent la saisine immédiate du CHSCT et que ce sujet soit ajouté à l'ordre du jour du prochain CHSCT le 24 juin, conformément à l'article 34 du décret 2011-184, afin de bénéficier de son concours sur cette question, en particulier les conséquences directes d'une suppression d'emploi d'infirmière scolaire sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels de médecine scolaire.

**Constatant que vous n'avez en rien modifié votre projet de suppression de poste d'infirmière scolaire, nous vous informons que nous quittons cette réunion dès à présent pour marquer notre totale désapprobation.**